

train de faire, et je suis convaincu que, comme la présidence vient de le dire, je suis parfaitement dans l'ordre.

Je disais donc que l'efficacité des agriculteurs, en 1970, atteignait le niveau de 177, comparativement à 100 en 1961. Dans l'industrie manufacturière, le taux d'efficacité a atteint 140, comparativement à 100, en 1961. Et dans l'industrie non manufacturière, il a atteint 127, comparativement à 100, en 1961.

Puisque les cultivateurs et les ouvriers ont fait des efforts considérables pour contribuer, par leur travail, à l'augmentation de la production nationale brute, cela démontre qu'ils sont sérieux et efficaces. Est-ce que les Canadiens devraient bénéficier davantage de la production nationale? Je pense que si. Et pour qu'ils puissent en bénéficier davantage, il faut leur donner un pouvoir d'achat plus grand, et ce pouvoir d'achat accru, on peut l'obtenir de deux façons: soit en augmentant les salaires, soit par des profits plus considérables, ou encore, par une réduction d'impôt.

Dans le cas qui nous intéresse, les articles 109 et 110 visent à modifier la loi de l'impôt en augmentant l'exemption de base. Je suis parfaitement d'accord avec le gouvernement, lorsqu'il veut modifier cette augmentation de base. Toutefois, à mon avis, on ne va pas suffisamment loin, étant donné les grandes possibilités que je viens de décrire, relativement à la production nationale brute.

Or, le travail des hommes, considéré dans son ensemble, c'est-à-dire la production nationale d'un pays, n'a pas pour but d'enrichir toujours un petit nombre de citoyens, mais d'assurer l'aisance à l'ensemble de la population. Une société n'est pas juste, à mon sens, si elle vise à condamner un nombre considérable de ceux qu'on appelle les prolétaires à n'avoir d'autre propriété que leurs bras et à être toujours menacés d'un refus d'emploi en période de chômage, ou d'une diminution considérable de revenu en cas de maladie ou d'accident. Alors, de plus en plus, le nombre de ceux qui ne possèdent pas une propriété quelconque augmente à cause du fardeau des impôts.

C'est pour cette raison que j'insiste fortement auprès du gouvernement pour qu'il saisisse bien la portée de notre argumentation, que je ne fais pas, pour ma part, par caprice, mais par devoir, parce que je connais la situation de milliers de familles. Je connais cette situation personnellement, et, tous les jours, nous recevons des instances, des requêtes de gens qui nous demandent de faire en sorte que le fardeau des impôts pèse moins lourdement, afin de permettre à la famille canadienne de s'épanouir.

Je ne peux pas comprendre comment il se fait qu'on ne reconnaisse pas qu'il faudrait un revenu minimum exempt d'impôt de \$5,000, pour permettre à une famille normale de vivre dans des conditions normales. Je parle de l'impôt que nous discutons actuellement.

Je comprends qu'il y a toutes sortes d'autres formes de taxes auxquelles les couples doivent se soumettre, et c'est normal. Mais lorsqu'on considère l'impôt sur le revenu, en raison des grandes possibilités, de l'augmentation considérable de la production nationale, au Canada, il est devenu possible de diminuer les impôts payés par cette catégorie de personnes, en relevant le niveau des exemptions.

Sommes-nous véritablement conscients du fait que le gouvernement demande à une partie de la population de vivre pauvrement dans un pays d'abondance? Notre pays regorge de richesses de toutes sortes, et l'on m'a remis tout à l'heure un document qui n'est pas très vieux, mon-

sieur le président, puisqu'il est daté du 25 octobre, intitulé «la conférence nationale sur le droit et la pauvreté». Il s'agit d'une conférence qui aura lieu à Ottawa, du 28 au 30 octobre.

Cela choque certains députés, lorsqu'on appelle l'attention du gouvernement sur le fait qu'il existe une pauvreté non méritée au Canada. Cela les agace quand on en parle. Ils disent: On ne devrait pas en parler.

Monsieur le président, cette conférence sur le droit et la pauvreté est organisée par des gens qui s'intéressent à la population, notamment par un groupe d'avocats qu'on appelle «les avocats des pauvres», sous l'égide de la division du droit des pauvres de l'Association canadienne des professeurs de droit.

Je n'ai pas eu le temps de lire le communiqué, car je viens tout juste de le recevoir. On dirait que c'est providentiel que ce document soit arrivé à mon bureau juste au moment où je me préparais à défendre les droits de ces personnes.

Monsieur le président, j'ai connu cela, moi, ne pas avoir trois sous pour poster une lettre à ma mère. Je sais que cela faisait mal, et je m'en souviens. Voilà pour quoi, aujourd'hui, alors que j'ai l'occasion de parler au nom de ces personnes, je fais mon devoir en disant ce qu'il faut dire.

Monsieur le président, c'est cela le Tiers-Monde. Nous en avons un au Canada, comme il y en a un en Europe, en Asie et en Afrique. Il s'agit d'ouvrir les yeux pour regarder où il est. Qu'on visite nos villes pour voir cette enfance inadaptée qu'on nous demande d'aider davantage financièrement, pour qu'elle puisse s'adapter à la société canadienne.

Lorsque nous voyons, comme je l'ai vu dimanche dernier, les clubs Richelieu organiser des soupers pour tâcher de trouver des fonds pour aider l'enfance malheureuse, on prouve qu'on a vraiment le souci d'aider au Tiers monde du Canada.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir des personnes sans travail qui vivent difficilement, avec des pitances qu'ils reçoivent de l'assistance sociale, mais qui voudraient du travail! Samedi dernier, sur 12 personnes qui se présentaient à mon bureau, 11 demandaient du travail.

• (3.30 p.m.)

On veut travailler, monsieur le président! Mais pour permettre aux gens de travailler, il va falloir qu'on débloque l'économie, qu'on permette l'écoulement de la production nationale, afin que les industries démarrent à leur tour et offrent de l'emploi à ces personnes.

Monsieur le président, c'est pour cette raison que j'insiste avec tellement de vigueur pour que l'exemption de base des personnes mariées soit portée à \$5,000, car le Canada est capable de le faire. Sinon, je dirais: serrons nous la ceinture! Mais puisque le Canada est capable—et les preuves en sont faites, car le premier ministre l'a dit sur les ondes—c'est à nous qu'il incombe d'agir.

Monsieur le président, c'est là la recommandation que je fais relativement aux articles 109 et 110, en faveur des familles réellement efficaces.

Je voudrais également appeler l'attention du gouvernement sur le fait qu'il semble bien généreux d'augmenter l'exemption de base de \$1,000 à \$1,500 et de \$2,000 à \$2,850. Il ne faut pas oublier que certains revenus imposables ne l'étaient pas antérieurement, comme la moitié des gains en capital, par exemple. Il en est de même des prestations d'assurance-revenu qui deviendront, elles aussi, imposa-